



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1002-2018-03, 1011 ET 1016

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2018, le Conseil municipal a adopté les règlements suivants:

- ✓ Règlement numéro 1002-2018-03 modifiant le règlement 1002-2018 relatif à la tarification de l'ensemble des services municipaux, tel qu'amendé;
- ✓ Règlement numéro 1011 concernant la qualité de vie, abrogeant et remplaçant le règlement 579-2015, tel qu'amendé;
- ✓ Règlement numéro 1016 – rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux;

Ces règlements peuvent être consultés aux bureaux de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur le site Internet à l'adresse suivante: st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 15 novembre 2018 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et en publiant une copie sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante: www.st-colomban.qc.ca

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 15^e jour de novembre de l'an deux mille dix-huit.

M^e Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca